Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 037-213700255-20260407-2026_27_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Avril 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Représentés par pouvoir : 0
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Berthenay, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr BERTRAND Jacky, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mr BERTRAND Jacky, Mr FAURRE Yann, Mme SALGUEIRO Audrey, Mr MENDEZ Patrick, Mme OSSANT Laurence, Mr YVELIN Christian, Mme DORANGE Annie, Mr GUILMET Patrick, Mr MARION Cyrille, Mme AUGÉ Emilienne, Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme CAUVEAU Sandrine, Mr DUCHÊNE Guillaume, Mme HORNN Charlotte et Mme HORNN Charlène, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer, Monsieur BERTRAND ouvre la séance à 19H15.

A été nommé secrétaire de séance : Mr DUCHÊNE Guillaume

Délibération n°2026/27 : Modification du montant de la subvention à verser à l'association APEC'S au titre de l'année 2026
Rapporteur : Monsieur FAURRE Yann, 1er Adjoint

Monsieur FAURRE informe les membres du conseil de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € à l'association APEC'S, gestionnaire de la restauration scolaire.

Monsieur FAURRE expose à l'assemblée que suite à une réunion avec les représentants de l'association APEC'S, il est nécessaire de modifier ce montant.

En effet, au regard des difficultés à constituer un bureau pour la rentrée de septembre 2026, la gestion du service de restauration scolaire comme telle est incertaine pour la rentrée de septembre.

Monsieur FAURRE entendu, Monsieur le Maire propose d'annuler le montant voté lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2026 et de porter la participation de la commune à 5 000 € au titre de l'année 2026.

Un ajustement pourra être envisagé sur constitution d'un nouveau bureau de l'association et la présentation de nouveaux éléments financiers.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 037-213700255-20260407-2026_27_DELIB-DE

Décision

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FAURRE,
Vu la délibération n°2026/04 du 24 février 2026 portant attribution de subventions aux associations,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- annule le versement de la somme de 13 000 € à l'association APEC'S approuvé lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2026,
- décide l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association APEC'S pour l'année 2026

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Le Maire,

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Jacky BERTRAND

Le Secrétaire de séance

Guillaume DUCHÊNE